



AVIS DE COURSE

Championnat départemental – grade 5B
open skiff et inter-série dériveurs
Dimanche 7 avril 2024 à Kerguelen
Autorité Organisatrice : Foyer Laïque de Lanester voile

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 **RÈGLES**

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile et le règlement du championnat départemental*

2 **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles *le 07/04/2024 au plus tard*

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 **COMMUNICATION**

Le tableau officiel sera affiché sur la vitre du pôle compétition

Le WHATSAPP suivant pourra être utilisé par l'OA en plus du tableau officiel pour communiquer les infos (IC, résultats, jury)



<https://chat.whatsapp.com/KuU3esJxk5O2C49uMm7vo6>

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes IND et openskiff

4.1,2 Les inscriptions se feront sur place aux horaires prévus

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur : la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical
 - une autorisation parentale
- b. Pour les concurrents étrangers non licenciés en France : un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF ainsi que le justificatif d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'euros.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Open skiff et dériveur solitaire	<i>15 euros</i>
Dériveur double	30 euros

6 PUBLICITÉ

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription : **dimanche 7 avril de 9h à 10h**

7.2 Le 7 avril, l'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **11h00**.

7.3 **Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h**

8 LIEU

8.1 L'épreuve aura lieu sur le site de kerguelen

8.2 Les annexes aux IC préciseront l'emplacement des zones de course.

9 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construits et précisés en annexe aux IC

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

11.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, pendant qu'il est en course, un bateau ne doit ni effectuer, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les autres bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

- 13** **PROTECTION DES DONNÉES : Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO a utiliser gracieusement son image sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 14** **DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**
Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. *Voir la règle « décision de courir » RCV4.* L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériels, de blessures ou de décès dans le cadre de la régata, aussi bien avant que pendant et après la régata.
- 16** **PRIX**
Les prix seront distribués aux 3 premiers de chaque série ainsi qu'à la première féminine et au premier benjamin des open skiffs.
- 17** **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES-**
Pour plus d'informations, contacter *le club* : contact.lanester-voile@orange.fr